



BANQUE des
TERRITOIRES



Territoires d'Innovation

Charte graphique



TERRITOIRES
D'INNOVATION

Préface

«Territoires d'Innovation » est une action du Grand Plan d'Investissement, adossée à la troisième vague du Programme d'investissements d'avenir (PIA). Ce dispositif a pour objectif de faire émerger en France les territoires du futur et de nouveaux modèles de développement territorial. Soutenus par l'État à hauteur de 450M d'euros sur 10 ans, les 24 projets lauréats répondent aux enjeux de la transition écologique et énergétique, de la mobilité propre, de l'agroécologie, du numérique, des nouveaux modes d'intervention en santé et de l'évolution des compétences.

La communication est un enjeu fort dans l'avancement et la réussite de chacun des projets. La richesse des thématiques concernées, la diversité des projets accompagnés ainsi que la particularité des territoires ciblés, doivent bénéficier d'une communication cohérente, aux échelles nationale et locale, grâce à la création d'une identité visuelle commune pour l'ensemble des lauréats Territoires d'Innovation ainsi qu'à la mise en place d'une charte graphique, garante d'une homogénéité des supports de communication.

Rendre lisibles et visibles ces transformations tout en conservant l'identité de chacun des projets est tout l'intérêt de cette charte graphique qui permet de disposer d'outils de communication très concrets pour accompagner les projets Territoires d'Innovation.

En le diffusant à l'ensemble des parties prenantes Territoires d'Innovation, cela permettra de fédérer l'ensemble des acteurs et des partenaires autour d'une communication structurée et cohérente.

Sommaire

1. La communication concernant les projets Territoires d'Innovation

- Le label
- Les logos du Premier ministre et de la Banque des Territoires
- Les applications concrètes
 - les cartons d'invitation
 - les sites internet, les bandeaux web
 - les panneaux d'information de chantier
 - les communiqués et dossiers de presse

2. Autres communications des lauréats Territoires d'Innovation

1. La communication concernant les projets Territoires d'Innovation

L'ensemble des supports de communication relatifs à un projet financé par Territoires d'Innovation est soumis à la validation de la direction de la communication de la Banque des Territoires.

Les supports de communication doivent être transmis dans un délai minimal de dix jours ouvrés. Sans respect de ce délai, la Banque des Territoires ne peut s'engager à faire un retour dans le temps imparti, à savoir cinq jours ouvrés.

Le label

Il ne doit jamais être positionné au même niveau que le logo d'opérateurs ou d'entités autres. Il doit être systématiquement positionné dans la partie supérieure du document, seul et au-dessus de ceux-ci (hors cas particuliers).

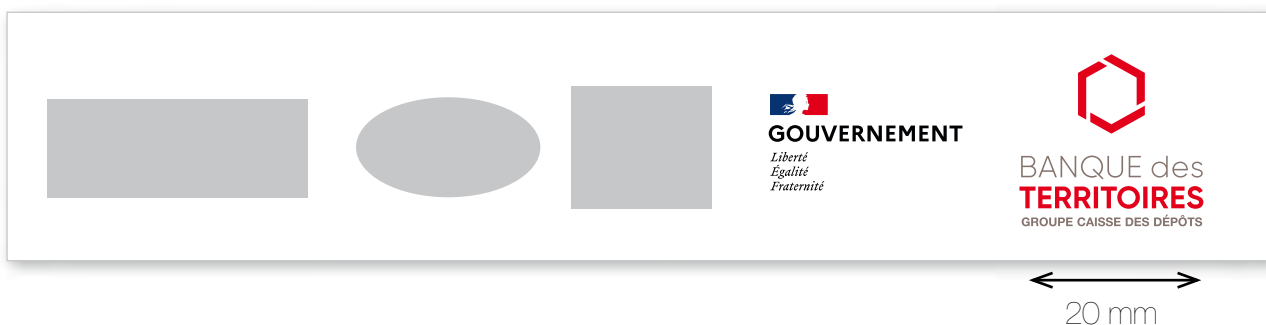
- Le fond de la médaille doit toujours rester blanc



Il est interdit d'utiliser des abréviations pour communiquer sur Territoires d'Innovation, tel que l'acronyme TI.

Le logo de la Banque des Territoires

L'endossement se fait en bas du(des) document(s). Dans le cas d'une frise de logotypes, le logo Banque des territoires » est obligatoirement positionné à la toute fin de la frise. La largeur minimum est de 20 mm.



L'ensemble des logos est disponible sur :

<https://www.banquedesterritoires.fr/programme-dinvestissements-davenir>

Applications concrètes

■ Cartons d'invitation

Cartons d'invitation à des opérations fondatrices : contractualisation, signature de convention, lancement de projet, pose de la première pierre, inauguration, ...



Positionnement des logos - 4 cas possibles sur les cartons d'invitation :

- En présence du préfet, sans autre présence d'un membre du gouvernement : mettre le logo de la préfecture
- En présence d'un seul membre du gouvernement : mettre le logo du ministère concerné
- En cas de présence de plusieurs ministres et/ou du SGPI : mettre le logo du gouvernement
- Sans présence d'un membre du gouvernement et sans présence du préfet, le label Territoires d'Innovation représente seul le financement de l'État

Applications concrètes

■ Editions, sites internet, ...



Insérer le label Territoires d'Innovation, les logos « Gouvernement » et « Banque des Territoires » dans la page générique « Partenaires » dans un cadre dédié.

En l'absence d'une page « Partenaires » (ex : sites « vitrine »), le bloc ci-contre devra figurer en bas de page.

■ Bandeaux web



Le label Territoires d'Innovation doit être inséré au sein du bandeau.

Les logos « Gouvernement » et « Banque des Territoires » peuvent être mentionnés en bas du bandeau sur un aplat blanc ou au niveau tout autre mention des acteurs.

Applications concrètes

■ Panneaux de maîtrise d'ouvrage

Ces panneaux doivent être positionnés dans de bonnes conditions de visibilité pour le public et respecter le positionnement des logos tels que présentés ci-dessous. **La référence au financement du PIA doit être explicitement mentionnée.** Le label Territoires d'Innovation représente seul le financement de l'Etat.

MAÎTRISE D'OUVRAGE



CONSTRUCTION
D'UN BÂTIMENT
ADAPTÉ À USAGE
D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR

Permis de construire :
095 500 17B 0023
du 9 septembre 2019



Travaux réalisés avec le concours financier du Programme d'investissements d'avenir



Applications concrètes

■ Panneaux d'information sur le chantier

Ces panneaux doivent être positionnés dans de bonnes conditions de visibilité pour le public et respecter le positionnement des logos tels que présentés ci-dessous. La référence au financement du PIA doit être explicitement mentionnée. Le label Territoires d'Innovation représente seul le financement de l'Etat.

ÉCOLE D'APPLICATION AUX MÉTIERS DES TRAVAUX PUBLICS

Travaux réalisés avec
le concours financier du
Programme d'investissements d'avenir



**TERRITOIRES
D'INNOVATION**

Investissements 2013-2019

Constitution d'un pôle
d'excellence et d'innovation
en matière de formation
aux métiers des Travaux Publics



BANQUE des
TERRITOIRES
GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

Les cas particuliers

■ Communiqués de presse

Le(s) logo(s) du co-investisseur(s) se positionne(nt) au même niveau que celui de la Banque des Territoires, dans la partie supérieure du document. Le label Territoires d'Innovation doit se positionner directement sous le titre du communiqué de presse.



■ Dossiers de presse

Le label Territoires d'Innovation doit se trouver sur la page de couverture, dans la partie supérieure du document.

Le logo « Banque des Territoires » se positionne au même niveau que les différents acteurs du projet. Les « à propos » doivent également être mentionnés dans le dossier de presse.

Les « à propos » ci-dessous devront être intégrés :

À propos du Programme d'investissements d'avenir

Doté de 57 milliards d'euros, le Programme d'investissements d'avenir (PIA), piloté par le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) sous l'autorité du Premier ministre, a été mis en place par l'État pour financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire, afin de permettre à la France d'augmenter son potentiel de croissance et d'emplois.

Depuis le lancement du PIA, l'État a ainsi co-financé plusieurs milliers de projets pour préparer l'avenir. Une partie de ce programme d'investissements d'avenir, dotée de 10 milliards d'euros, s'inscrit dans le Grand Plan d'Investissement (GPI) de 57 milliards d'euros nouvellement engagés par le Gouvernement en 2017 et mené tout au long du quinquennat, afin d'accompagner les réformes structurelles et répondre à quatre défis majeurs de la France : la neutralité carbone, l'accès à l'emploi, la compétitivité par l'innovation et l'État numérique.

<https://www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi>

Twitter : @SGPI_avenir

À propos de la Banque des Territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

Depuis 2010, la Banque des Territoires est un des opérateurs majeurs des Investissements d'Avenir mettant ses expertises aux services des grands enjeux nationaux.

banquedesterritoires.fr

 | @BanqueDesTerr

2. Autres communications des lauréats Territoires d'Innovation

Les lauréats peuvent, s'ils le souhaitent, rappeler le soutien apporté par le GPI et utiliser le label dans des communications qui ne concernent pas directement les projets financés par Territoires d'Innovation, comme suit :



**TERRITOIRES
D'INNOVATION**

*Le projet/L'initiative a bénéficié
du Grand Plan d'Investissement*



**TERRITOIRES
D'INNOVATION**

*Nom de la structure a bénéficié
du Grand Plan d'Investissement*



**TERRITOIRES
D'INNOVATION**

*Avec le concours
du Grand Plan d'Investissement*

Dans ce cas, les documents ne sont pas soumis à la validation de la direction de la communication de la Banque des Territoires.

Par ailleurs, pour ce type de communication, l'utilisation du bloc de logotypes « Premier ministre » et « Banque des Territoires » n'est pas autorisée.

■ Exemples

Signatures de mail, supports de communication interne, ...



banquedesterritoires.fr

  | @BanqueDesTerr